

## DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N°dB.2022.136

Séance du 19 mai 2022

**Attribution d'une subvention à l'association des jardins familiaux de Versailles et des communes environnantes pour le projet de rénovation du réseau d'eau potable sur le site Paul-Philippe (Versailles).**

Date de la convocation : 12 mai 2022

Date d'affichage : 20 mai 2022

Nombre de membres du Bureau : 18

Nombre de membres présents : 14

**PRESIDENT** : M. François DE MAZIERES

### Sont présents :

M. Jacques ALEXIS, Mme Marie-Hélène AUBERT, Mme Vanessa AUROY, M. Patrice BERQUET, Mme Sonia BRAU, M. François DE MAZIERES, M. Richard DELEPIERRE, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Stéphane GRASSET, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-Philippe LUCE, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. Marc TOURELLE, M. Luc WATTELLE.

### Absents excusés:

M. Olivier DELAPORTE, M. Olivier LEBRUN, M. Richard RIVAUD, M. Pascal THEVENOT.

-----

### LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L. 5216-5 ;
- Vu la délibération n°D.2022.02.04, du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 15 février 2022, portant délégation de compétences au Président et au Bureau de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la mandature 2020-2026 ;
- Vu le courriel de demande de subvention de l'association des jardins familiaux de Versailles et des communes environnantes ;
- Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- Vu le courriel de demande de subvention de l'association des jardins familiaux de Versailles et des communes environnantes ;
- Vu le budget en cours, au chapitre 204 : « subvention d'équipement versée », nature 20422 : « subventions d'équipement aux personnes de droit privé pour des bâtiments et installations », fonction 810 : « Services urbains communs » ;

-----

### Contexte

L'association des jardins familiaux de Versailles et des communes environnantes souhaite améliorer la gestion de la ressource en eau sur ses jardins familiaux. Elle lance un projet de rénovation de son réseau d'alimentation en eau, vétuste, et de récupération des eaux pluviales sur le site des jardins familiaux Paul-Philippe, dans le quartier Bernard de Jussieu à Versailles. Une pré-étude a été menée en 2020 pour dimensionner le projet.

Le site est alimenté par le réseau d'eau potable, qui sert exclusivement à l'arrosage des végétaux. L'eau constitue la principale dépense pour ce site (en moyenne entre 2015 et 2019 : 2 268€/an pour

une consommation de 1 271m<sup>3</sup>/an).

Le règlement des jardins interdisant aux jardiniers d'arroser pendant les périodes chaudes (entre 10h et 18h), il est prévu d'installer en début de réseau une vanne programmée aux heures d'arrosage. Ce dispositif permettra également de limiter la perte d'eau en cas de fuite.

En complément de cette rénovation, il est prévu d'augmenter les capacités de récupérateurs d'eau individuels adossés aux abris de jardins (passer de 200L à 1000L), ce qui permettrait de récupérer 80m<sup>3</sup>/an.

L'association des jardins familiaux de Versailles et des communes environnantes a sollicité Versailles Grand Parc pour une subvention à hauteur de 23 000€ en soutien à la rénovation du réseau d'eau potable du jardin. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financier	Montant	%	Statut
AQUAVESC	42 000 €	54%	Subvention obtenue
Versailles Grand Parc	23 000 €	29%	<i>En cours d'instruction</i>
Autofinancement	13 498 €	17%	Financement disponible
TOTAL	78 498 €	100%	

Suite à cette demande, dans le cadre du volet lien entre la ville et l'agriculture de la politique d'écologie urbaine de Versailles Grand Parc, il est proposé d'attribuer une subvention de 23 000€ pour la réalisation du volet « rénovation du réseau d'eau potable » de ce projet.

En conséquence, la décision suivante est soumise à l'adoption du Bureau communautaire.

-----

#### DECIDE :

- 1) d'attribuer une subvention de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc à hauteur de 23 000€ au bénéfice de l'association des jardins familiaux de Versailles, et des communes environnantes, en soutien à la réalisation du projet de rénovation du réseau d'eau potable sur le site des jardins familiaux Paul-Philippe à Versailles ;
- 2) que la subvention sera versée en une fois sur présentation de la facture des travaux ;
- 3) qu'en cas d'inexécution ou de modification substantielle du projet sans l'accord écrit de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, celle-ci peut diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par l'association et avoir préalablement entendu ses représentants. La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc en informe l'association des jardins familiaux de Versailles et des communes environnantes par lettre recommandée avec accusé réception ;
- 4) que l'association des jardins familiaux de Versailles et des communes environnantes devra mentionner la participation de Versailles Grand Parc et apposer son logo sur tous les supports de communication liés au projet ;
- 5) d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à ce projet.

-----

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

Nombre de pouvoirs : 0

Le projet de décision mis au voix est adopté à l'unanimité absolue des suffrages exprimés .

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-247800584-20220519-dB2022136-AU

Accusé certifié exécutoire

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Préfecture de l'Essonne